



LETTRE D'ENGAGEMENT 2022/2023
en vue de l'admission au Foyer Sainte Marie

Je soussigné(e) :

Domicilié

.....

- reconnais avoir pris connaissance des "Conditions de séjour" et du règlement intérieur, **et m'engage à les respecter;**
- m'engage à demeurer au Foyer Sainte Marie en cas d'admission **POUR UNE PERIODE D'AU MOINS NEUF MOIS** (durée incompressible même en cas d'absence prolongée pour raison de stages ou autres motifs personnels, TOUTEFOIS à partir d'une 2^{ème} année de présence cette période peut être ramenée à 7 MOIS à condition de respecter un préavis d'un mois)

du 1er au 30 et à assurer le paiement du loyer **pour toute cette période** (en cas de départ prématuré et selon la convention signée, un forfait mensuel de 100 € sera exigée sur la base du nombre de mois restant)

- Verse ci-joint le montant des arrhes de € (représentant 1 mois de redevance) ;
- Verse ci-joint le montant des frais de dossier 30 €, (15 € pour un renouvellement)
- m'engage à payer mensuellement d'avance les redevances avant le 5 de chaque mois
- m'engage à rembourser les dégâts causés dans les locaux et à m'assurer contre les risques locatifs et responsabilité civile, et d'en produire l'attestation de la compagnie d'assurance ;
- reconnais qu'en cas de désistement ultérieur, les arrhes versées seront acquises à l'Association "FRANCE CARREFOUR" à titre de dédommagement.

Fait à le

Signature de l'étudiant(e) :

Signature des parents :

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte